

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(District Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **16 mars 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 966 990, propriété de la société Gestion Robert Mathieu inc.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour la propriété sise aux 1037-1039, avenue Boullé :

- 1) une marge arrière de 3,89 mètres pour l'annexe au bâtiment principal, alors que l'article 16.2.1 a) du règlement d'urbanisme numéro 350 et la grille de spécifications pour la zone d'utilisation résidentielle 2109-H-14 fixent à 6 mètres la marge arrière minimale pour une telle annexe;
- 2) une profondeur du terrain de 25,75 mètres, alors que la grille de spécifications pour ladite zone fixe à 30 mètres la profondeur de terrain minimale pour un bâtiment isolé.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 16 mars 2020.

Saint-Hyacinthe, le 26 février 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière